

Accompagner les métiers vers l'avenir

# Proches des besoins du monde du travail actuels et futurs

Interview : **Janick Pelozzi** et **Lucia Probst**

**Comment crée-t-on un nouveau métier ? Et qu'est-ce qui est central lors de la révision d'une formation professionnelle ?**

**Jean-Pierre Perdrizat, responsable du Centre pour le développement des métiers CDM à l'IFFP, connaît les réponses à ces questions, de même que les défis qui y sont associés.**

**Jean-Pierre Perdrizat, lorsque des orfèvres ou des podologues veulent mettre leur formation à jour, le CDM les accompagne. Quel est votre credo ?**

Nous apportons une grande importance à intégrer au processus des professionnel-le-s du métier, ainsi que des visionnaires respectivement des responsables d'entreprises afin d'obtenir une représentation parfaite du métier. Les besoins des différentes régions linguistiques sont également pris en compte.

Nous soutenons et accompagnons les organes responsables dans leur processus de révision en apportant une expertise méthodologique, didactique et pédagogique. Cela rend ainsi possible l'adéquation du dispositif de formation aux besoins du monde du travail actuels et futurs.



↑ Jean-Pierre Perdrizat

**Comment crée-t-on un métier tel que celui d'expert-e-s en cybersécurité ?**

Lorsqu'un besoin spécifique est détecté sur le marché du travail et qu'il ne peut être couvert par un métier existant, l'OrTra initie la création d'une nouvelle formation professionnelle. Le CDM est sollicité pour établir une analyse approfondie qui avère le besoin et soumet un rapport au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Une fois approuvé, le processus de développement d'un métier débute. Des groupes de travail composés de partenaires de la formation professionnelle élaborent les dispositions de formation pour les trois lieux de formation et les procédures de qualification. Validation du SEFRI en poche, la mise en œuvre à proprement parler peut alors commencer.

**Aujourd'hui, une formation professionnelle doit être révisée tous les cinq ans, mais le monde du travail évolue rapidement. Est-ce que cela convient toujours ?**

Le rythme de l'examen quinquennal périodique correspond au délai maximum fixé par l'ordonnance sur la formation. Les OrTra peuvent faire une révision après deux ou trois ans déjà si cela s'avère nécessaire. Des nouveautés peuvent rapidement être introduites sans forcément passer par une révision.

**Y aura-t-il à l'avenir plus ou moins de métiers qu'aujourd'hui ?**

C'est difficile à dire, cela dépend étroitement de l'évolution du marché du travail. Les partenaires de la formation professionnelle plébiscitent le regroupement des métiers, mais ce processus reste très complexe à gérer.

**L'année 2020 a été marquée par les dix ans du CDM.**

**Quel est votre objectif pour ces prochaines années ?**

Être au plus proche des besoins de nos partenaires de la formation professionnelle et leur apporter soutien et réponses pour relever les défis auxquels ils sont confrontés. Pour ce faire, nous ambitionnons d'améliorer nos prestations afin d'être encore plus réactifs grâce notamment à des méthodes de travail agiles.

**Quel nouveau métier développeriez-vous personnellement et sans hésiter ?**

Celui de « conseiller et conseillère en développement des métiers », un métier d'avenir !

- Janick Pelozzi, coordinatrice régionale Communication, IFFP
- Lucia Probst, responsable de la rédaction et de projet Communication, IFFP

► [www.iffp.swiss/cdm](http://www.iffp.swiss/cdm)